

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
 Hors du DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
 PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent  
 RÉCLAMES ..... 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
 Imprimerie A. Layton.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

**Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été.**

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS	CAHORS							
10 h. 25 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 15 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 50 <sup>m</sup> matin.	9 h. 11 <sup>m</sup> matin.	11 h. 47 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
5 h. 1 <sup>m</sup> soir.	1 <sup>m</sup> 00 <sup>m</sup> soir.	2 <sup>m</sup> 42 <sup>m</sup> soir.	3 <sup>m</sup> 52 <sup>m</sup> soir.	4 <sup>m</sup> 18 <sup>m</sup> soir.	5 h. 17 <sup>m</sup> soir.	8 h. 10 <sup>m</sup> soir.	5 <sup>m</sup> 45 <sup>m</sup> soir.	4 <sup>m</sup> 39 <sup>m</sup> »
10 h. 27 <sup>m</sup> »	5 <sup>m</sup> 45 <sup>m</sup> »	7 <sup>m</sup> 40 <sup>m</sup> »	9 <sup>m</sup> 22 <sup>m</sup> »	9 <sup>m</sup> 41 <sup>m</sup> »	—	4 h. 41 <sup>m</sup> matin.	11 <sup>m</sup> 7 <sup>m</sup> »	3 <sup>m</sup> 1 <sup>m</sup> soir.

**Train de marchandises facultatif :** Départ de Cahors — 5 h. 4<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

**Train de foire :** Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
 Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 13 Septembre.

C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous avons enregistré le résultat de l'élection de Gourdon. Nous comptions sur un succès pour le parti républicain ; c'est la réaction qui l'a emporté, grâce à notre désunion.

Et quelle réaction ? La pire de toutes : le Jérômissme.

Cela nous démontre une fois de plus, la nécessité d'une sévère discipline devant laquelle doivent s'incliner les mesquines jalousies. Aussi sommes-nous heureux de voir toute la presse parisienne abonder dans notre sens, et blâmer très-vivement l'obstination de M. de Verninac. Si les républicains avaient voulu s'entendre, deux sièges sur trois, dans notre département, étaient enlevés aux bonapartistes. La 1<sup>re</sup> circonscription de Cahors et celle de Gourdon seraient certainement représentées par des libéraux. Mais l'ambition d'un côté, une rivalité ridicule de l'autre, ont empêché l'entente commune ; des personnages influents, froissés dans leur amour-propre ou dans leurs sympathies, se sont désintéressés de la lutte, et l'opposition a profité de ces dissensions.

Encore si la leçon devait nous servir !

Mais malheureusement les préventions restent les mêmes, les intransigeants le deviennent de plus en plus, et en arrivent à ne plus pouvoir supporter la contradiction, témoin ce qui se passe au conseil municipal de Cahors, où, battus dans une question soulevée bien mal à propos, quelques conseillers se hâtent de donner leur démission.

Et cependant, dans notre département surtout, qu'auraient fait les républicains de la veille s'ils eussent été réduits à leurs seules ressources. Ils étaient, et ils le savent bien, une infime minorité. Pour fonder la République, ici et partout ailleurs, il a fallu le concours des esprits modérés de tous les partis, et il a fallu ouvrir les bras à tous les libéraux.

Pour établir définitivement et d'une manière durable le régime actuel, il faut savoir oublier et ne pas reprocher sans cesse aux nouveaux adhérents des opinions qui ont eu leur raison d'être et des convictions qui furent sincères, mais que les événements et un sentiment patriotique ont modifiées.

L'homme absurde est celui qui ne change jamais, et un des grands pontifes de l'intransigeance, le plus illustre certainement, a montré par ses évolutions successives, que l'opinion la plus ardente, la plus enracinée peut être complètement changée.

Qui oserait suspecter le républicanisme de Victor Hugo ? Qui oserait lui repro-

cher d'avoir été légitimiste convaincu dans sa jeunesse, napoléonien ardent, orléaniste récompensé, avant d'en arriver aux convictions d'aujourd'hui ?

Que signifient dès-lors ces retours vers le passé, ces accusations dont a souffert la candidature de M. Calmon ? C'est une odieuse manœuvre, à laquelle malheureusement se sont prêtés des républicains.

Ne l'oublions pas : pour fonder la République, le zèle des républicains de la veille ne suffit point, il faut aussi le concours des républicains du lendemain.

C'est le but que, depuis dix ans, M. Gambetta poursuit avec une persévérance infatigable. Il l'a encore proclamé dans son magnifique discours de Neubourg.

C'est aussi notre politique, et c'est grâce à elle que le parti républicain vient d'obtenir dans le Lot près de 40,000 suffrages. Ce splendide résultat ne peut que nous engager à y persévérer.

## LETTRE DE M. Robert CALMON

Soldelpech, 8 septembre 1881.

Chers concitoyens,

Si les règles de la discipline eussent été observées dans l'arrondissement de Gourdon, comme elles l'ont été partout ailleurs en France ; si des engagements formels, affirmés et rappelés à deux reprises par les témoignages les plus honorables, eussent été exactement tenus, la cause républicaine comptait un succès de plus dans le département du Lot. Ce n'est pas une plainte, c'est un regret que j'exprime et le seul objet de cette lettre est d'adresser avec mes remerciements, l'assurance de ma gratitude et de mon dévouement aux 6,286 électeurs qui m'ont donné un concours fidèle, dans ma lutte contre le candidat bonapartiste.

ROBERT CALMON,  
 Conseiller général.

Canton de Souillac, 10 Septembre 1881.

Monsieur le Rédacteur,

Après la déplorable issue de la lutte électorale de l'arrondissement de Gourdon, qu'on veuille bien me permettre quelques réflexions sur les conseils que je donnais à mes co-religionnaires dans ma lettre du 28 août dernier, et qui malheureusement n'ont été considérés que comme une pure propagande personnelle pour M. Calmon. Cependant tous ceux qui me connaissent ne peuvent pas douter de la vénération que je professe pour la famille de M. de Verninac, et c'est pour cela que je voulais lui épargner un échec inévitable.

Et maintenant, quelles bonnes raisons pouvons-nous attendre des intransigeants pour jus-

ifier leur conduite dans la période du second tour ?

L'honorable M. de Verninac voit bien que je ne me trompais pas en lui recommandant de se méfier de ses prétendus amis. La plupart d'entre eux, au lieu de travailler pour le parti républicain, déclaraient qu'il valait mieux voter pour le baron Dufour que pour M. Calmon.

Il est du reste parfaitement avéré aujourd'hui que tous les partis, tels que bonapartistes, légitimistes et intransigeants, s'étaient coalisés pour combattre M. Calmon. Les bruits les plus absurdes ont été répandus :

On disait que M. Calmon ferait démolir les églises, serait partisan de la guerre, ferait revivre le cens électoral d'après lequel il faudrait payer au moins 200 francs pour être électeur, et qu'enfin il était loin d'être populaire et accessible à tous comme le baron Dufour.

Il n'y a pas eu de calomnies qu'on n'ait imaginées, pour dénigrer une famille aussi honorable et aussi serviable, dont le dévouement est bien connu d'un grand nombre d'électeurs ; ce sont précisément ceux qui doivent leur position à M. Calmon qui, pour la plupart, lui ont fait une guerre acharnée ; c'est l'ingratitude poussée à son comble. Ils ne cessaient de déblâter contre M. Calmon, qui était le seul candidat réellement redouté du baron Dufour, et Dieu sait si ce dernier se connaît en matière électorale.

Si les électeurs eussent tant soit peu réfléchi, il était facile de chasser à tout jamais le bonapartisme de notre arrondissement ; il n'y avait qu'à se conformer à l'engagement d'honneur du 10 août pris par les deux candidats républicains à Gourdon. Il a fallu malheureusement que la clairvoyante société Bassouls, Cocola et Cie, de Martel, vint mettre le désordre dans nos rangs, en prêchant le droit de violer un engagement d'honneur.

Le succès était assuré si tout les sincères républicains avaient été assez fermes pour résister à cet entraînement, si tous avaient agi comme l'honorable maire de Lanzac qui ne peut pas certainement être traité de suspect. — C'est celui-là même qui, le 21 août, ayant recommandé la candidature de M. de Verninac, a donné une preuve éclatante d'abnégation, de loyauté et de bon sens, en disant à ses amis que la conduite à suivre au second tour, était toute tracée par l'engagement de Gourdon. C'est d'un magistrat intelligent et d'un politique avisé.

Et maintenant, chers concitoyens, que croyez-vous avoir fait en réélisant le baron Dufour. C'est absolument comme si vous placiez sur un arbre moteur, une roue d'engrenage isolée de son pignon, qui ne pouvant transmettre aucun mouvement produirait un effet utile complètement nul. Car soyez bien assurés, que M. Dufour, tout député qu'il est, ne pourra jamais rendre un service d'une certaine importance, autant que M. Calmon, quoique ce dernier ait

échoué. Sachez bien que M. Dufour sera souvent obligé d'adresser ses clients au Soldelpech, d'une manière indirecte, pour obtenir les services qu'il ne pourra pas rendre lui-même. Il est bien évident que le Gouvernement actuel ne saurait jamais accorder le moindre crédit à un député qui pousse ouvertement à la haine et au mépris de la République, à l'homme qui ne cherche qu'à discréditer le régime actuel par tous les moyens, en s'associant avec les intransigeants de tous les partis hostiles, pour provoquer une chute désastreuse et nous précipiter tous dans un abîme insondable.

Agréez, etc.

Un électeur du canton de Souillac.

\* \* \*

Notre correspondant de Souillac n'exagère rien en parlant de l'ingratitude de certains intransigeants qui ne tardent pas à oublier les services qu'ils ont sollicités et qui leur ont été rendus.

Nous n'ajouterons qu'un fait aux allégations de notre collaborateur :

Le 4 mars 1880, un électeur soi-disant important de Souillac, écrivait à M. Calmon pour lui demander un service et lui proposait ensuite la candidature au Conseil général, en se mettant absolument à sa disposition, et en s'engageant à user de l'influence que peuvent lui donner certaines attributions, comme secrétaire d'un comité, trésorier d'une Société de Secours mutuels, etc. Ce même homme, si bien disposé en 1880, et qui considérait alors M. Calmon comme un excellent républicain, a été un des plus fermes soutiens de la candidature de M. de Verninac, même au second tour, et un des adversaires les plus acharnés de son ancien protecteur.

— Qu'a donc fait M. Robert Calmon depuis le 4 mars 1880 pour laisser douter de son républicanisme ? —

Nous avons entre les mains les lettres de ce personnage, dont la conduite nous montre quels fonds il faut faire sur la sincérité et la reconnaissance des intransigeants.

Nous n'ajouterons aucune appréciation ; les faits parlent assez par eux-mêmes, et si Monsieur \*\*\* a oublié les lettres qu'il a écrites à M. Calmon pour lui offrir la candidature au Conseil général pour le canton de Souillac, contre M. Faurie, nous sommes prêts à lui rafraîchir la mémoire et nous en tenons une copie à sa disposition.

Nous lisons dans le *Republicain du Lot* :

### Un fameux résultat.

Nous avons, pendant toute la période électorale, gardé la plus stricte neutralité à l'égard des candidatures de MM. de Verninac et Calmon.

Nous avons, en cela, fait preuve d'abnégation, car, maintenant que les élections sont faites, nous ne craignons pas de dire combien

cette double compétition nous paraissait inopportune et maladroite.

Malgré cela, nous nous sommes inclinés devant la consigne républicaine qui nous commandait de n'entraver en rien les candidats, quels qu'ils soient, qui avaient arboré notre drapeau.

Pour vaincre la réaction, nous avons donc accepté tous les candidats républicains, même ceux qui ne personnifiaient pas notre idéal politique.

Si, dans notre département, la lutte électorale avait eu lieu entre républicains de diverses nuances, nous aurions certainement agi autrement; mais, avant toute la France, nous avons dit: « Tout plutôt qu'un bonapartiste, » et nous nous sommes abstenus de toute critique.

Nous comptons bien, d'ailleurs, qu'au 2<sup>e</sup> tour de scrutin, la division que les candidatures de MM. de Verninac et Calmon allaient apporter dans les voix républicaines cesserait par la retraite du moins heureux des deux candidats.

Cette espérance, bien légitime et si naturelle, a été déçue.

Aussi, en présence de l'échec que nous avons subi grâce à l'entêtement inqualifiable de M. de Verninac, nous n'hésitons pas à infliger à ce dernier un blâme énergique.

Ce blâme, nous en sommes sûrs, sera approuvé par tous les sincères républicains du département.

Car, si le baron Dufour est arrivé, il ne le doit qu'à M. de Verninac.

Nous ne rechercherons pas si les récriminations de M. de Verninac étaient fondées ou non.

Nous ne voulons pas savoir si, réellement, le sous-préfet de Gourdon est monté dans la voiture de M. Camon et s'il est allé passer la nuit à Soldelpech. Tout cela étant, après tout, fort licite.

Nous ne voulons nous souvenir que des paroles prononcées à la réunion de Gourdon:

« Si j'arrivais troisième, a dit M. de Verninac, ma candidature devenant sans chance de succès au second tour, je la retirerais et je considérerais comme une injure de pouvoir supposer que j'engageais à voter pour un bonapartiste. »

Or, M. de Verninac est arrivé troisième! Son devoir était donc tout tracé.

Il devait se retirer, quitte à se représenter plus tard lorsque M. Calmon serait devenu le seul candidat, ce qui ne pouvait tarder; car, certainement, M. Dufour ne se serait plus mis sur les rangs, s'il avait échoué cette fois-ci.

En maintenant sa candidature, M. de Verninac a donc été doublement coupable. D'abord en faisant réussir un bonapartiste, et, ensuite, en restant sourd à la voix de la discipline républicaine, à laquelle nous devons d'avoir, à peu près partout, vaincu nos adversaires.

C'est le fait d'un mauvais républicain!

Les électeurs l'en ont déjà punis en lui faisant perdre plus de 400 voix au 2<sup>e</sup> tour de scrutin; mais la punition n'est pas suffisante.

Il faut qu'elle soit exemplaire et proportionnée à la faute commise.

C'est pourquoi nous disons à nos concitoyens:

« Ne croyez plus au républicanisme de M. de Verninac; car il n'est pas républicain, ce lui qui met son amour-propre blessé, son dépit au-dessus des intérêts de 80,000 habitants! »

« Il n'est pas républicain celui qui ne craint pas de calomnier l'administration républicaine pour faire échouer un adversaire républicain! »

« Il n'est pas républicain celui qui manque à la foi jurée. »

« Rappelez-vous en, et, si jamais M. de Verninac brigue encore vos suffrages, répondez-lui: »

« Nous ne donnerons jamais nos voix à celui qui nous a valu le fameux résultat des élections du 4 septembre 1881. »

L. DEHNÉ.

Le Républicain du Lot est dans la vraie voie et s'inspire d'une sage discipline; quant au Réformateur, nous ne saurions en dire autant.

Le rédacteur de cette feuille écrivait dans un de ses numéros, publiés à la suite de la réunion du comité républicain de Gourdon:

« A Gourdon, le baron Dufour, un bonapar-

tiste aussi effréné que le comte Murat, a pour concurrents M. Charles de Verninac, vice-président du Conseil général, et M. Robert Calmon, fils du vice-président du Sénat.

Les Gourdonnais rendront le baron Dufour à la vie privée, et nommeront un des deux candidats républicains qui, d'ailleurs, se sont promis, s'il y avait ballottage, de se désister l'un en faveur de l'autre: celui qui aurait le moins de voix en faveur de celui qui en aurait le plus. »

Aujourd'hui il change de ton. Il nous accuse d'avoir attaqué la conduite de M. Verninac et dit que nous aurions attaqué de même M. Calmon s'il eût eu 200 voix de moins.

Le journaliste du Réformateur fait notre éloge sans s'en douter et sans le vouloir.

Oui, si M. de Verninac eût eu plus de voix que M. Calmon, nous l'aurions soutenu, mais nous n'aurions pas eu besoin de rappeler à M. Calmon son engagement d'honneur, car M. Calmon se serait immédiatement désisté, et n'aurait pas résisté, comme son concurrent malheureux, aux réclamations des électeurs témoins de ses promesses et aux abjurations de toute la presse républicaine indépendante.

On lit encore aujourd'hui dans le Petit XIX<sup>e</sup> Siècle:

Le manque de discipline a assuré en quelques endroits, la nomination d'un candidat monarchiste. Un exemple surtout est frappant. Dans le Lot, à Gourdon, les voix républicaines, au nombre de plus de douze mille, s'étaient partagées entre M. Calmon et M. de Verninac tandis que le baron Dufour, bonapartiste, n'en avait que huit mille. On pouvait approuver ou désapprouver le choix que les comités avaient fait des candidats républicains et je comprends qu'au premier tour, où le ballottage était assuré, les électeurs aient voté selon leur goût. Mais au second tour, l'union des républicains était nécessaire pour évincer le candidat bonapartiste dont la défaite était certaine par cette union.

M. de Verninac, qui avait eu moins de voix que M. Calmon, a refusé de se désister: c'est lui qui a fait passer le baron Dufour. Les républicains du Lot ne devront jamais l'oublier.

Il est bon de remarquer que M. de Verninac est intransigeant. En matière électorale, comme dans la presse, voici donc des intransigeants pris en flagrant délit de faire le jeu des bonapartistes. Quant à ceux-ci qui se disent conservateurs, ils feront bien de payer de leur actif des élections uniquement dues au secours que les partisans ou les ex-membres de la commune leur ont apporté.

HENRY FOUQUIER.

Émeute militaire au Caire

Les journaux du soir publient les dépêches suivantes:

Le Caire, 9 septembre, 6 h. 55, s.

Une émeute militaire a lieu en ce moment. Le palais du khédive est entouré. La situation est grave.

Le Caire, 9 septembre.

Quatre mille hommes de troupes, avec 30 canons entourent le Palais d'Abdin. Ils demandent la convocation des notables et la destitution de tous les ministres.

Le khédive a consenti au changement de ministère.

Une circulaire, antérieurement reçue par les consuls, constate que la démonstration n'est pas dirigée contre les Européens.

La croyance générale est que l'occupation étrangère deviendra indispensable.

Le Caire, 9 septembre, soir.

Outre la convocation des notables et la destitution des ministres, les troupes ont demandé une Constitution, et l'élevation de l'effectif de l'armée à 48,000 hommes.

Le contrôleur général anglais s'est rendu avec les consuls au palais et a conduit les pourparlers avec les colonels mécontents.

Enfin, le khédive remit un décret par lequel il faisait droit aux réclamations, et le nommait chérif président du Conseil.

Les régiments ont alors acclamé le khédive et se sont retirés avec leur musique. A huit heures tout était tranquille.

Cette démonstration était absolument inattendue.

M. de Blignières est parti pour la France mercredi.

M. de Sienkiewitz était également absent, il est à Alexandrie depuis le mois d'août.

Soixante-dix-neuf esclaves ont été émancipés par les bureaux de l'abolition de la traite.

La foire de Tauta se tient actuellement. Jusqu'à présent la santé publique dans cette localité est excellente.

M. Wolf, consul général américain, est arrivé à Alexandrie.

Le Temps publie en dernière heure la dépêche suivante:

Le Caire, 10 septembre, 10 h., matin.

Outre la destitution des ministres de l'établissement d'une Constitution, les troupes ont demandé l'exécution des décisions de la commission sur l'armée.

A l'arrivée des troupes, le khédive est allé lui-même sur la place du palais pour empêcher les troupes royales de se joindre aux mécontents; mais il était trop tard. Alors le khédive fit appeler M. Cookson, représentant le consul général anglais, M. Molet.

M. Cookson a conduit seul les négociations avec Arabi-Bey. Il a proposé que les deux dernières demandes des troupes soient renvoyées au gouvernement ottoman, sous cette condition que si la Porte accueillait favorablement cette demande, le khédive s'engagerait à l'agréer également.

Cette proposition a été acceptée.

Le khédive a consenti à changer le ministère et a notifié aux troupes son intention de nommer Ismail-Eyoub ou Hadjard comme successeur de Riaz-Pacha.

Arabi-Bey était disposé à accepter ces propositions mais les autres colonels insistèrent pour la nomination de Chérif, lequel fut enfin agréé par le khédive.

Cette démonstration, complètement imprévue, a surpris le gouvernement et le public.

Hier même, Daoud-Pacha avait nommé un nouveau colonel d'artillerie sans consulter les colonels mécontents.

On prétend que les colonels, tout en paraissant craindre une occupation turque, étaient en communication avec la Porte qui, suivant eux, approuverait leurs réclamations.

Tout est tranquille actuellement. Peu de monde d'ailleurs a su ce qui s'était passé.

Chérif est arrivé à quatre heures, tout prêt à entrer en fonctions.

A l'heure actuelle, les consuls anglais, français, autrichien et russe sont en conseil avec le khédive au palais.

Informations

Le ministre de la guerre a appelé l'attention des commandants en chef de corps d'armée sur la nécessité d'améliorer autant que possible l'ordinaire des troupes pendant les grandes manœuvres.

Les compagnies ont des bonis qu'elles dépenseront au moins en partie. De plus, l'Etat y joindra du sucre, du café et plus tard un peu de vin ou d'eau-de-vie.

Des marchés spéciaux, complètement indépendants de ceux qui pourraient être en cours d'exécution, sont passés avec des fournisseurs connus et présentant toutes les garanties possibles d'exactitude et de bonne foi.

Grâce à l'ensemble de ces dispositions, la nourriture de la troupe sera bonne et régulière pendant ces jours de marche et de fatigue.

Sur la demande du préfet de la Seine, le général Farre vient d'autoriser M. Bonnal, commandant l'Ecole gymnastique de Joinville-le-Pont, à organiser un premier bataillon formé d'élèves des écoles communales de Paris.

D'après le plan adopté, ce bataillon se composera de quatre compagnies de 160 enfants chacune, soit 640 élèves pour l'ensemble du bataillon. La compagnie se divisera en quatre sections, et chaque section aura quatre escouades.

Le cadre de la compagnie sera formé d'un chef de compagnie (officier ou sous-officier) et de quatre chefs de section. Chaque bataillon, commandé par un sous-officier, comprendra, en outre, dans ses cadres, un adjudant chargé sous la direction du chef de bataillon, de la tenue des écritures.

Le nombre des élèves de onze à quinze ans, fréquentant les écoles communales de Paris, s'élevant à environ 10,000, on pourra, dans l'avenir, former quinze bataillons semblables.

On lit dans la Défense:

Les nouvelles qui nous parviennent de

Rome sont très importantes au point de vue de l'indépendance de la Papauté. Nous avions déjà dit qu'il était question de transporter à Malte, où une hospitalité était offerte à S. S. Léon XIII, le Saint-Siège apostolique.

Le Monde va plus loin que nous, et il écrivait hier: « Le départ du Pape, de Rome, est désormais une éventualité que le monde catholique doit envisager non-seulement comme probable, mais peut-être comme assez prochaine. »

Nous lisons dans la Semaine Catholique: Sur l'avis favorable de Mgr l'Évêque, M. le Ministre de l'Intérieur et des Cultes a accordé à la Fabrique paroissiale de Fals, la somme de 5.500 fr. pour l'aider à la restauration de l'église paroissiale.

Plusieurs journaux annoncent que si M. Gambetta prenait la présidence du conseil, les gauches porteraient M. Jules Ferry à la présidence de la Chambre.

Cette nouvelle mérite confirmation.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Nous croyons utile de rappeler que, d'après les règlements militaires en vigueur, les réservistes ne doivent pas faire adresser leur lettre postale restante pendant qu'ils sont sous les drapeaux. Les receveurs des postes ont les ordres les plus précis pour ne remettre aucune lettre à tout homme revêtu de l'uniforme militaire. Il y a dans chaque régiment un vagoemestre commissionné qui seul a le droit de retirer les lettres pour tous les soldats du régiment.

Beaucoup de réservistes et de territoriaux appartenant au commerce ou à la finance, ont eu la malencontreuse idée de se faire adresser, poste restante, des lettres qui leur ont été impitoyablement refusées pendant tout le temps qu'ils ont passé sous les drapeaux. Plusieurs d'entre eux ont éprouvé par ces retards de graves préjudices.

Ils ont actionné le ministre de postes et télégraphes comme responsable des dommages-intérêts. Comme il était facile de le prévoir, les plaignants ont été déboutés de leur demande. Leur requête devant le conseil d'enquête a été également repoussée.

Au moment où les réservistes viennent d'entrer à la caserne, il nous paraît donc utile de rappeler que les règlements militaires et les ordonnances du ministre de la poste interdisent formellement aux réservistes de recevoir des lettres poste restante. Nous croyons être utile aux familles des réservistes en les prévenant de ne pas user de ce moyen de correspondance.

M. Perrin, qui a pendant bien des années exercé les fonctions de contrôleur des postes à Cahors, vient d'être nommé directeur des postes et des télégraphes à Foix.

Notre compatriote M. Mourguès, ancien élève de l'Ecole polytechnique, employé à l'administration centrale des finances, vient d'être nommé percepteur à Tournon-d'Agenais.

Sur la liste des jeunes officiers qui sortent cette année de l'école de St-Cyr, nous remarquons le nom de notre jeune compatriote M. Bercegol-Dumoulin.

M. Sirech, Conseiller municipal, nous adresse, en nous priant de l'insérer in extenso, la lettre suivante, qu'il a envoyée au Réformateur du Lot le 10 courant, et que le rédacteur de cette feuille n'a publiée qu'en partie:

Cahors, le 10 septembre 1881.

A. M. le propriétaire-gérant du Réformateur du Lot.

Monsieur,

Vous publiez dans votre journal du 8 septembre courant un compte-rendu de la séance du Conseil municipal de Cahors, qui contient, à mon égard, deux inexactitudes. Vous m'attribuez la demande du vote au scrutin secret et me faites dire que les Frères, pour être congédiés, devraient être prévenus six mois à l'a-

vance. Rien de cela n'est exact, la preuve en est au procès-verbal.

Dois-je considérer ces allégations comme une méchanceté naïve, ou comme une de ces distractions naïves de ce même correspondant qui, naguère, me faisait demander une *halle au pont Valentré*, quand il s'agissait d'une halte de chemin de fer au Pont Neuf? Ou bien votre chroniqueur était-il, pendant la discussion, plongé dans une de ces extases qui, mettant son nez au vent, attache ses yeux au plafond, dans l'attitude d'un séraphim à la retraite ou d'un vieux redevenu enfant et tombé dans les limbes?

Non, monsieur; je soupçonne là-dessous un petit calcul de votre correspondant, qui est aussi mon collègue au Conseil municipal. Il a voulu essayer de me jeter en pâture aux purs de la localité et me passer sur le corps pour afficher pompeusement le nom de ceux qui ont énergiquement défendu les conclusions du rapport de la commission, et parmi lesquels il n'oublie pas de se classer.

Oui, la défense a été énergique, si, en fait de discussion, l'énergie consiste à avoir de forts poumons et à les mettre en œuvre pour dire des insanités, quelquefois des impolitesses. Moi qui croyais — *stultus ego* — qu'il valait mieux trouver des arguments sérieux, serrés et puissants, et de savoir les développer avec clarté et précision de manière à convaincre!

Mais là où votre correspondant se sépare des énergiques, c'est quand il faut donner sa démission. Oh! alors, on se souvient de ces maigres 938 voix, péniblement acquises après deux tours de scrutin...; et, le nez toujours au vent, bien entendu, on se dit: J'y suis, j'y reste!

La lumière se fera sur cette séance du Conseil municipal de Cahors et le public sérieux appréciera.

Quant à moi, je me borne, pour le moment, à nier, les deux faits que vous m'imputez, et à vous engager pour l'avenir à n'admettre dans les colonnes de votre journal, dont vous vous dites propriétaire, que des informations dont vous aurez pu contrôler l'exactitude ou qui vous viendront de correspondants que vous aurez lieu de croire sérieux.

Je vous prie, monsieur le propriétaire-gérant, de vouloir bien donner accueil à la présente rectification. Votre courtoisie me dispensera de la requérir.

Sous réserve de toutes actions de droit.

Agréé, etc.  
F. SIRECH,  
Conseiller municipal.

EMPOISONNEMENT PAR UNE SANGSUE

Un cas, peut-être unique dans les annales de la médecine, vient de se produire à Berne, où il a causé une vive sensation.

Un habitant de cette ville a été empoisonné par une sangsue. Il souffrait depuis quelques jours de maux de dents, et ayant consulté un dentiste, celui-ci lui conseilla l'application d'une sangsue sur la gencive. Il mit en pratique ce conseil, et deux heures après, les douleurs augmentent; laèvre était le siège d'une petite inflammation, qui s'étendant plus tard, envahit la joue, le cou et la poitrine.

Malheureusement, il attendit le lendemain pour appeler le médecin. Toute la tête était déjà gonflée, les tumeurs formées par les piqûres de la sangsue s'étaient réunies, la respiration était devenue difficile et le malade était en proie à une fièvre ardente. Quelques heures après, il y avait délire. Enfin dans la nuit du deuxième jour, il succombait.

Le professeur Langhaus, qui fit l'autopsie, déclara que la mort avait été la conséquence d'un empoisonnement.

La blessure produite sur la gencive par la piqûre de la sangsue, qui n'est ordinairement pas plus grande que la tête d'une épingle, s'était agrandie et présentait des bords noirs, gangrenés.

Il était évident que la piqûre avait transmis un virus qui empoisonna l'organisme entier. Les incisions pratiquées par les médecins ne laissent aucun doute à cet égard.

La sangsue se trouvant depuis long-temps dans la pharmacie, on ne peut se rendre compte de l'origine de la substance toxique.

(Impartialité médicale).

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.

S'adresser à M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors.

Résultat des Elections du 21 Août.

Commune.	Inscrits.	Votants.	Dufour		Verninac		Galmou.
			1877	1881	1877	1881	
<b>Canton de Gourdon.</b>							
Gourdon	1559	1319	469	295	738	188	835
Milhac	138	139	104	75	13	6	40
Nozac	188	164	123	113	28	2	49
Payrignac	291	262	111	53	145	3	206
Rouffilhac	163	142	102	85	21	2	50
St-Cir-Madelon	93	85	41	8	38	2	75
St-Clair	155	141	42	39	7	4	98
St-Projet	262	232	170	142	45	2	83
Souillaguet	149	132	104	90	9	1	38
Vigan (le)	510	445	198	334	9	25	84
Total	3509	3061	1464	1234	1053	235	1558

<b>Canton de Gramat.</b>							
Alvignac	220	203	118	96	99	6	101
Basit (le)	164	139	105	66	11	1	72
Carlucet	289	255	146	11	57	»	244
Couzou	146	121	109	84	11	»	37
Gramat	1249	1036	542	442	425	133	440
Lavergne	187	172	120	95	52	4	73
Miers	359	300	196	104	105	29	164
Padirac	111	94	40	18	41	8	68
Rocamadour	490	393	283	232	118	15	146
Thégra	290	236	85	40	152	13	183
Total	3505	2949	1740	1188	1071	209	1523

<b>Canton de Labastide-Murat.</b>							
Beaumat	130	116	99	85	15	13	17
Caniac	347	278	196	177	32	15	85
Pontanes-Luneg	185	155	77	75	57	17	63
Ginouillac	152	134	117	74	12	»	58
Labastide-Murat	519	418	186	202	174	105	110
Mantfaucon	555	445	312	168	88	7	267
St-Sauveur-la-V	89	75	78	52	3	4	20
Soulomès	148	129	87	85	17	13	31
Vaillac	166	148	118	84	22	2	60
Total	2291	1898	1270	1002	420	176	711

<b>Canton de Martel.</b>							
Baladou	187	156	99	62	59	72	22
Cazillac	424	383	81	53	280	324	5
Cressensac	329	319	55	41	240	274	3
Creysse	242	215	96	85	130	106	23
Cuzance	355	284	78	39	232	168	77
Florat	288	248	74	69	170	148	29
Martel	884	707	112	126	314	509	68
Montvalent	250	204	59	50	128	117	37
St-Denis	268	225	54	59	137	159	8
Sarrazac	373	311	107	87	219	210	14
Total	3800	3053	815	571	1909	2084	286

<b>Canton de Payrac.</b>							
Calès	223	187	157	88	11	38	61
Fajoles	176	156	151	113	15	27	15
Lamothe-Fénélon	204	187	172	153	9	14	20
Loupjac	180	167	155	130	5	13	23
Masclat	219	203	195	177	6	12	13
Payrac	409	378	256	200	87	92	84
Reilhaguet	213	195	137	109	48	48	36
Roc (le)	282	262	248	127	13	56	79
Total	1906	1735	1471	1097	194	300	331

<b>Canton de St-Germain.</b>							
Concorès	403	298	132	78	192	134	87
Frayssinet	314	242	136	110	123	28	104
Lamothe-Cassel	164	137	112	85	36	4	48
Montamel	96	85	75	54	20	»	31
Peyrilles	366	315	280	247	29	32	36
St-Chamand	234	200	150	138	52	22	39
St-Germain	371	330	141	143	187	62	124
Soucirac	438	122	96	89	15	3	30
Ussel	111	94	83	55	9	12	27
Uzech	204	173	145	20	7	58	93
Total	2401	1996	1350	1019	670	355	619

<b>Canton de Salviac.</b>							
Dégagnac	611	499	438	248	41	126	225
Lavercaillère	209	178	127	64	39	12	102
Léobard	212	199	115	59	64	»	140
Rampoux	72	66	44	19	20	»	46
Salviac	696	608	427	317	148	37	256
Thédirac	264	222	313	158	17	5	58
Total	2064	1772	4364	865	329	80	827

<b>Canton de Souillac.</b>							
Gignac	475	385	303	178	78	199	8
Lacave	238	200	105	107	43	56	37
Lacapelle-Auzac	316	263	141	93	135	136	33
Lanzac	226	206	198	105	18	14	83
Meyronne	475	152	96	62	49	63	27
Pinsac	286	254	251	197	65	53	4
St-Sosy	375	337	258	242	78	60	35
Souillac	1024	879	158	154	703	635	90
Total	3113	2776	1510	1078	1169	616	317

<b>Canton de Vayrac.</b>							
Bétaille	520	448	156	145	295	297	6
Carennac	308	283	47	73	181	198	12
Cavagnac	293	254	137	133	121	113	8
Condat	167	160	11	8	145	145	8
St-Michel-de-Ban	206	181	50	24	118	145	14
Stranquels	351	307	73	68	211	230	7
Vayrac	568	499	197	148	274	301	49
Total	2413	2131	671	599	1435	1429	104

La Compagnie du Chemin de fer d'Orléans va mettre un train de plaisir à la disposition des populations de notre département pour leur permettre de se rendre à Bordeaux.

Ce train partira de Villeneuve-sur-Lot, le Samedi 24 septembre à 5h30 m.

de Cahors.	id.	à 4 40 m.
de Miremon-Libos	id.	à 6 21 m.
de Miremont.	id.	à 6 25 m.
du Boisson.	id.	à 8 » m.
de Bergerac.	id.	à 9 16 m.

et des stations intermédiaires.

Les prix sont ainsi fixés :

De Cahors Fumel et des stations intermédiaires.	à Bordeaux	2 <sup>e</sup> Classe...	18 <sup>f</sup>	Par place aller et retour compris
De Villeneuve-sur-Lot, Le Got et des stations intermédiaires.		3 <sup>e</sup> Classe...	12 <sup>f</sup>	
De Belvès Miremont Bergerac, et des stations intermédiaires.	à Bordeaux	2 <sup>e</sup> Classe...	15 <sup>f</sup>	
		3 <sup>e</sup> Classe...	10 <sup>f</sup>	
	à Bordeaux	2 <sup>e</sup> Classe...	13 <sup>f</sup>	
		3 <sup>e</sup> Classe...	9 <sup>f</sup>	

Au retour, le départ de Bordeaux aura lieu le Samedi 1<sup>er</sup> octobre à 10 h. du matin.

Dernières Nouvelles

Paris, lundi, 12 septembre, 8 h. m.  
M. le président Garfield a passé hier une journée moins satisfaisante. Cependant la situation n'est pas alarmante.

Le Caire. — La situation n'est pas changée; les consuls généraux Anglais et Français sont sans instruction.

Chérif-Pacha n'a pas encore accepté la mission de former un ministère.

Les dernières nouvelles du Sénégal sont graves; sur 125 entrés à l'hôpital de Saint-Louis, du 9 au 22 août, il y a 110 morts!

A Saint-Louis, il y a 22 ou 23 décès par jour.

Le nombre des victimes s'élève à 229.

A l'hôtel du gouvernement 4 personnes seulement ne sont pas atteintes.

(Temps).

Paris, 12 septembre, 3 h. 40 s.  
Une dépêche, adressée au ministre de la marine annonce que trois bataillons avec une batterie d'artillerie ont occupé hier Sousse sans résistance. Les troupes ont été bien accueillies par le gouverneur tunisien et les notables.

Tunis, 12 septembre.  
On assure que Mustapha, comprenant la nécessité de changer la direction de l'administration intérieure en Tunisie, a décidé d'aller en France en congé. Mohamed-Khasnadar, son prédécesseur, le remplacera.

Bourse de Paris

Cours du 13 septembre.	
Rente 3 p. %	85 90
— 3 p. % amortissable	87 50
4 1/2 p. %	114 00
5 p. %	116 05

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 13 septembre 1881.

Tout mouvement de hausse un peu important amené à sa suite des réalisations; celles auxquelles les acheteurs du commencement du mois se livrent de puis deux jours ont été facilement supportées à Londres comme à Paris; la situation monétaire préoccupe beaucoup moins, on ne redoute plus une brusque élévation du taux de l'escompte des Banques d'Angleterre et de France.

Le 5 0/0 est ferme à 116.20, le 3 0/0 à 85.60 l'Emprunt à 85.65, l'amortissable à 87.40.

La Banque de France est devenue la valeur la plus mobile du marché; elle a fait en trois Bourses 6.500, 6.100, puis 6.400. On remarque des achats suivis sur le Crédit Foncier, la Banque de Paris, la Banque Nationale, le Crédit Lyonnais, la Société Générale; la chasse aux vendeurs à découvert se poursuit sans relâche sur l'Union, la Banque des Pays Hongrois, la Banque Ottomane.

Les chemins de fer français donnent lieu à peu d'affaires et leurs fluctuations de cours sont sans importance. Les recettes du 20 au 26 août ont été sur toutes les lignes supérieures à celles de 1880.

Le Gaz a atteint 1.650 et la compagnie Transa antique 685; le Suez varie de 1.890 à 1.900; le Panama est faible à 525 sur le bruit d'un prochain appel de fonds; une reprise de 220 à 275 s'est produite sur le Télégraphe de Paris à New-York.

Le 5 0/0 Turc a été poussé à 18 fr. Le 5 0/0 Italien a perdu à peu près sans discussion le cours de 90...

Etude de M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, avoué à Cahors, rue Fénelon, n<sup>o</sup> 7.

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Et en deux lots à l'audience publique des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville le samedi premier octobre mil huit cent quatre-vingt-un, chambre des vacations, à midi précis:

1<sup>o</sup> D'une maison située dans la ville de Cahors, rue Feydel, numéro 8, composée de cave, rez-de-chaussée avec magasin, deux étages et galeries sur la mise à prix de cinquante francs, ci... 50

2<sup>o</sup> De deux pièces de vigne situées au lieu dit Combe-del-Gor, aux environs de la ville de Cahors, d'une contenance cadastrale de soixante-dix-neuf ares sur la mise à prix de vingt francs, ci... 20

Le tout saisi au préjudice du sieur Antoine Via la jeune, sellier à Cahors.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M<sup>e</sup> Louis BOUSQUET, en son Etude ci-dessus indiquée, lequel pourra être chargé d'encherir pour toute personne solvable.

# MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

## A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE  
HAUTES NOUVEAUTÉS.

### HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

### Tuilerie et Briqueterie Mécaniques

USINE A VAPEUR

## A. - G. ROBIN

VILLENEUVE-SUR-LOT (Lot-et-Garonne).

1<sup>er</sup> prix, médaille d'ARGENT..... Néac, 1877.

Diplôme de mérite, médaille d'ARGENT..... Itale, 1878.

1<sup>er</sup> prix médaille d'OR..... Agen, 1879.

TUILES (sept modèles, BRIQUES pleines et creuses, ornements et poterie de bâtiment, et jardins, Carrelage, Caupes, Statues, Pots à fleurs, etc.

Toute commande de Tuiles et briques est remplie dans les 24 h.

Sur demande, envoi franco des prospectus, prix-courants, notices et instructions.

ON DEMANDE de bons ouvriers, Mouleurs, Estampeurs pour Fleurons, poinçons, suspensions, statues et ornements divers.

## MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveautés d'Elbœuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc. **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

<p>DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.</p>	<h3>Pharmacie Centrale</h3> <p>de Cahors.</p>	<p>DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères</p>
<p>SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.</p>		<p>SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres</p>

## ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

• Elixir vermifuge bonsoirs, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait fluide de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

Eaux de Toilette, Toniques et Hygiéniques

1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

### DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Gastrites Gastralgies Aigreurs Constipation Vomissements Pesanteurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac ; à Gourdon M. Noulhiane ; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladou pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

### LOUIT FRÈRES & C<sup>o</sup>

Maison fondée en 1825 BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

## CHOCOLAT LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

### A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BÉNÉDICTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

### La Banque Parisienne

Capital : 60 millions Francs

Réserves : 7 Millions 1/2

Siège Social : 5 et 7 rue Chauchat. Paris  
12 rue Lepeletier.  
A 41, rue de Rennes.  
Bureaux : B 10, rue Turbigo  
auxiliaires : C 12, Bd. des Capucines  
Au grand-Hôtel.

SE CHARGE DES OPÉRATIONS SUIVANTES :  
Ordres de Bourse exécutés sans commission. — Spécialité de négociations de valeurs non cotées. — Prêts sur valeurs françaises et étrangères. — Garde de titres. — Encaissements de coupons. — Souscription à toutes émissions.

Location de coffres-forts à 3 fr. par mois

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS GRATUITS

DÉPÔTS (A vue..... 1 1/2 0/0  
DE FONDS/A un mois. 2 0/0

Garantie contre le risque de remboursement au pair.

DES OBLIGATIONS COTÉES AU-DESSUS DU PAIR.

ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
**CHOCOLAT-MENIER**  
RISEZ LA VÉRITABLE NOU

HORS CONCOURS à l'EXPOSITION Universelle de 1867

PREMIERS PRIX aux CONCOURS régionaux du Midi.

USINE à LOURDES Fondée en 1729  
ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

Le Propriétaire-Gérant. A. Layton.

IL FAUT LIRE DANS  
**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
Qui paraît toutes les semaines

## LES AVENTURES D'UN PEAU-ROUGE

A PARIS

Avec illustrations, par JULES FÉRAT

### ET LE VOYAGE EN CHINE

par PIERRE FRÉDÉ

10 Centimes le Numéro de 16 pages in-4°

ABONNEMENTS :

PARIS, 1 An.. 6 fr. DÉPARTEMENTS, 1 An.. 8 fr.  
6 Mois 3 » — 6 Mois 4 »

Pour tous les pays faisant partie de l'UNION POSTALE, 1 An, 8 fr. 50.

La Collection se compose actuellement de 46 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

Le Volume broché, pour PARIS : 3 fr.  
— — — pour les DÉPARTEMENTS : 4 fr.

PRIMES DIVERSES OFFERTES A TOUS LES ABONNÉS

BUREAUX : place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

## BAYLES, J<sup>NE</sup>

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blanches, colorées, fumées des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lunettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boîtes, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, bygonètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis-canne gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPHE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.	ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.
---	---

## Maison de Confiance Mandelli, Frères

A CAHORS

Grand assortiment de bijouterie, joaillerie, montres et pendules Articles de Fumeurs, Fantaisie.

SEULS REPRESENTANTS DE LA MAISON

## Christofle et C<sup>ie</sup>

Voir leur exposition d'orfèvrerie à l'Hôtel de ville salle des Beaux-Arts.

### Société de Banque et de Travaux Publics réunis

SOCIÉTÉ ANONYME.—CAPITAL : 3,100,000 FR.

BUREAUX : 65, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 65, PARIS

Achat et Vente de Titres cotés et non cotés. Comptes de Chèques. — Avances sur Titres. — Souscription aux Émissions. Encaissement de Coupons. Renseignements gratuits sur toutes Valeurs de Bourse et de Travaux publics.

## LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — 49 Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

A LA CHEMISE DE SOIE

## J. ASTRIE

CHEMISIER, 12, rue Alsace-Lorraine, 12, TOULOUSE. NOUVEAU SYSTÈME de coupe, le seul donc le succès soit infaillible. — Caleçon et Gilets flanelle sur mesure. Toute la nouveauté en Cravates, fichus, foulards, etc. etc. — BONNERIE ANGLAISE (fabrication Morbey. — CHAUSSETTES et BAS DE SOIE pour la Ville et le Théâtre. — Nouveaux rayons de GANTERIE et de PARFUMERIE Maison vendant le meilleur marché de tout le Midi Pour Cahors et les environs, s'adresser à M. Giliis, rue Fénelon 12